

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
 Réclames, —... 30
 Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 MAI

Tout l'intérêt parlementaire de la journée d'hier réside dans la comparution de M. Goblet devant la commission du budget.

La chronique des couloirs prétend que nous assistons à un de ces duels de la comédie italienne où les témoins s'essouffent à suivre les deux adversaires qui se tournent le dos avec un égal empressement. La chronique ne meurt pas tout à fait. Il convient de dire cependant que le président du conseil a du moins fait face quelque temps et assez nettement délimité le terrain de combat. Les points de divisions sont ou étaient :

1° La reconstitution du capital de la dette au moyen des bons sexennaires. Projet abandonné par le gouvernement et repris par la commission.

2° Réformes à introduire dans l'administration et le système fiscal. Le gouvernement déclare que ces réformes sont impossibles à réaliser par voie budgétaire.

3° Impôt sur le revenu.

4° Economies diverses. M. Goblet affirme ou fait tout ce qu'il lui était possible de faire.

5° Le gouvernement prétend que l'équilibre du budget existe avec son projet et qu'il est inutile de chercher en dehors.

C'est sur ces divers points assez nettement définis que l'on discute en ce moment. On remarquera que les réponses du gouvernement ne donnent aucune satisfaction aux réclamations antérieures de la commission. Mais cette commission connaissait si bien à l'avance les réponses du gouvernement qu'elle avait résolu d'abord de renvoyer purement et simplement le projet de budget. Si elle a consenti à s'aboucher de nouveau avec le gouvernement, c'est qu'elle n'est pas si avancée qu'elle veut bien le dire dans ses projets de résistance. C'est du moins à cette heure l'opinion des couloirs.

M. Goblet ne paraît pas, du reste, à mesure qu'il avance dans son argumentation, beaucoup plus féroce que son antagoniste. C'est ainsi qu'il déclare « que les ministres sont prêts à se concerter avec les rappor-

teurs spéciaux des différents ministères, en vue de rechercher si de nouvelles réductions pourraient être faites ».

En ce qui concerne le projet relatif à la réforme de la contribution personnelle mobilière, « le gouvernement, sans y renoncer, serait disposé à ne pas en faire une question de confiance ».

En conséquence, il ne faudrait pas trop s'étonner si demain l'on retrouvait les deux adversaires l'un à la barrière de l'Etoile et l'autre à la Bastille.

L'ESSAI DE MOBILISATION

Nous avons déjà donné hier quelques renseignements sur le projet d'essai de mobilisation déposé mardi à la Chambre par le ministre de la guerre.

Voici les nouveaux détails publiés par la France militaire :

« La date restera secrète et sera indiquée aux autorités par télégramme. Elle reste fixée vers le mois d'octobre, c'est-à-dire à l'entrée de l'hiver, afin de bien marquer le caractère purement expérimental de cette tentative.

« L'exposé des motifs du projet commence par rappeler que des essais partiels de mobilisation ont été tentés, puisque les convocations annuelles, par la voie d'affiches, de deux classes de réservistes ; a pour but de donner une idée de ce qui se passerait en cas de mobilisation.

« D'autre part, les expériences de réquisition des chevaux et des voitures ont été exécutées, en 1880, dans le 4^e corps.

« La lumière est donc faite sur le détail de l'opération à accomplir.

« Toutefois, il est urgent d'être fixé sur les résultats d'une expérience complète, c'est-à-dire :

« 1° Sur la convocation de tous les éléments qui doivent concourir à porter un corps d'armée sur le pied de guerre, y compris ceux désignés pour succéder immédiatement aux officiers et aux fonctionnaires partant avec le corps d'armée mobilisé, de

manière à éviter toute interruption dans l'exercice du commandement et la direction des divers services.

« 2° Sur la convocation de tous les personnels affectés aux états-majors des corps de troupes ou services de l'armée territoriale se mobilisant sur le territoire de la région ;

« 3° Sur le fonctionnement du service alimentaire dans les lieux de mobilisation, pour assurer les besoins d'effectifs considérables devant y arriver soudainement ;

« 4° Sur la réquisition des chevaux de complément et la mise en route des détachements d'animaux dirigés sur les différents corps de troupes ;

« 5° Sur la préparation de tous les mouvements prévus pour le cas d'une mobilisation effective et l'exécution de la plupart d'entre eux ;

« Ainsi comprise, cette expérience sera la mise en action, sous l'impulsion donnée par l'ordre de mobilisation, du mécanisme complexe qui est destiné à fonctionner dans le cas d'une mobilisation réelle.

« L'exposé des motifs ajoute que le maximum de la durée de la convocation sera fixé à douze jours pour les réservistes et disponibles, et à dix jours pour les hommes de l'armée territoriale.

« Enfin, les chemins de fer seront employés dans des conditions absolument identiques à celles du temps de guerre.

« On va donc réquisitionner, sur les réseaux desservant le corps d'armée désigné, tous les moyens de transport en personnel et en matériel dont l'emploi sera nécessaire pour l'exécution de l'expérience de mobilisation.

« Les services commerciaux seront entièrement subordonnés aux exigences des transports militaires.

« La durée de cette période exceptionnelle ne sera d'ailleurs que de cinq ou six jours.

« Quant à la section technique d'ouvriers de chemins de fer de campagne, elle aura pour but d'assurer le service des voies ferrées au delà de la base d'opérations.

« Le ministre voudrait faire l'expérience de l'appel d'une de ces sections qui serait

convoquée pour treize jours au camp de Saint-Maur ou de Satory. »

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

ET LA

Séparation de l'Église dans l'État

On n'a pas oublié peut-être qu'en 1882, le 2 avril, eut lieu, à Paris, dans le vaste cirque Fernando, une séance publique et solennelle d'un congrès national des sociétés démocratiques de propagande. Un assez grand nombre d'associations de province avaient envoyé leurs délégués à ce congrès, auquel assistaient plusieurs notabilités du parti républicain.

À cette séance publique du 2 avril, il y avait, je me le rappelle, le député Gatinéau, le député de Hérédia, le sénateur Laborière, et quelques autres qui pérorèrent contre la religion. Le but de cette réunion était de produire en plein Paris une grande manifestation en faveur de la séparation de l'Église et de l'État : la présence des délégués de province était pour faire croire que la nation réclamait cette mesure, aujourd'hui à l'ordre du jour de la Chambre des députés.

Mais ce que l'on ne sait pas, c'est que ce congrès, avant d'être tenu en séance publique au cirque Fernando, avait eu trois séances secrètes dans le local maçonnique du grand Orient de France ; en se réunissant au Temple Rouge, nous étions, — car je faisais partie de ce congrès, environ deux cents délégués de diverses sociétés.

L'initiative de ce congrès avait été prise par une Fédération anti-cléricale, qui est une sorte d'annexe de la Maçonnerie. Ses membres sont tous franc-maçons.

Nos gouvernants d'aujourd'hui figuraient au nombre des organisateurs de ces complots contre l'Église.

Or, voici ce qui fut décidé dans les séances secrètes du Congrès :

« La République doit faire à l'Église une guerre sans trêve ni merci : mais, comme

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

Après une muette contemplation de ce beau site, la mère d'Henri ouvrit un album, et se mit à esquisser un coin du paysage. — Une chaumière à demi-voilée par la verdure ; une petite fumée bleue en sortait ; une fumée légère qui montait et se dissipait dans le soleil comme un souffle. Mais, que de fois, le regard de Madeleine, quittant la chaumière, s'arrêtait rayonnant sur Henri ! Et c'était bien une mère qui contemplait, attendrie, le bonheur de son fils.

Henri avait déployé un journal, acheté en passant à la gare. Le jeune homme le parcourait avec l'intérêt qu'il mettait à toutes choses. Tout à coup, il se redressa ; puis, d'une voix altérée :

— La guerre, dit-il, la guerre est déclarée ; les armées françaises vont marcher contre la Prusse.

— Madeleine poussa un cri d'effroi.

— La guerre !... Tu dis que la guerre est déclarée ?...
 Maintenant, elle fixait des yeux presque hagards sur l'horizon empourpré. A travers ce coucher de soleil couleur de sang, avait-elle la vision des

carnefs futurs ? Elle jetait un regard de pitié sur la petite chaumière à la fumée bleue, qui montait et se dissipait comme un souffle. Pauvres chaumières de France, si calmes et si paisibles, quel trouble va y porter la guerre ! Adieu la paix rustique. Durant le jour et durant la nuit, partout de grandes clameurs, le sang imbibera la terre ; et, montant vers le ciel, on entendra le crépitemment des flammes, le bruit du canon et des fusillades. Plus de légers enrôlements de vapeur bleue ; mais ce nuage intense de fumée qui s'appelle une bataille, ce nuage tragique qui enveloppe tout un pays, et au sein duquel s'agit la mort. Ce nuage, était-ce celui de son cauchemar, celui que, tant de fois, elle avait vu dans ses rêves, épais et lourd, contenant dans ses flancs la tourmente, et qui, tout à coup, s'abattait sur la tête de son fils ?... Ah ! que de douleurs, que d'inquiétudes, que d'angoisses mortelles allait apporter la guerre, car la gloire, qui succède aux batailles, est une chose chère. Qu'elle soit gloire française ou gloire germanique, elle se solde non-seulement avec de l'or, mais encore avec des flots de sang, avec un océan de larmes : larmes dans les chaumières, larmes dans les palais. Et, partout, qu'elles tombent des yeux des paysannes ou des yeux d'une impératrice, elles ont la même amertume.

Madeline, par la pensée, voyait des choses

bien graves et bien tristes à l'horizon couleur de feu, dans ce saignant coucher de soleil, et la désolation entraînait en elle.

Son fils fut effrayé de sa pâleur.

— Pourquoi vous impressionner à ce point, ma bonne mère ? La guerre est déclarée ; mais notre pays est invincible ; quelles armées pourraient résister à la furia française ?... Cette guerre ne sera qu'un jeu ; dans un mois nous serons à Berlin ; dans deux, la paix sera signée.

Il répétait ce qui se disait alors en France.

Madeline leva les yeux au ciel.

— Mon pauvre enfant, mon pauvre enfant, puisse ta prédiction se réaliser... Dans deux mois la paix sera conclue, dis-tu, mais, d'ici là, quel chemin de croix vont parcourir les mères ! Pauvres mères ! pauvres mères !

Elle avait pris les mains de son fils :

— Heureusement, toi, tu n'as pas encore l'âge de combattre... Et puis, tu ne peux qu'avoir horreur du carnage. Un prêtre ne veut que consoler, apaiser, guérir ; jamais il ne répand le sang, n'est-ce pas ? Jamais il ne goûte au breuvage de haine dont les hommes s'enivrent.

Le jeune homme la soutenait sur son bras, tandis qu'elle marchait, car cette vive émotion l'avait brisée ; et, à pas lents, ils regagnèrent la gare de Sèvres.

A dater de cette journée, toutes les terreurs qui

assailait Madeleine, avant sa grande maladie, l'accablèrent de nouveau.

Durant ces mois de juillet et d'août, ces mois orageux, aux nuits brûlantes, elle fut reprise de ses insomnies. La nuit, elle était saisie de terreurs folles. Le jour, elle dévorait avidement les journaux, y cherchant un nom connu d'elle seule. Dans son petit salon aux tentures bleues, elle assistait, en pensée et en souffrant le martyre, à ce duel terrible engagé entre deux peuples, dont l'un avait dans les veines le même sang qui coulait dans celles du père d'Henri, et l'autre un sang pareil à celui qui gonflait ses veines, à elle... du sang français.

En juillet, elle avait d'abord vu les duellistes rangés des deux côtés de la frontière, se surveiller comme dans une partie d'échecs qui se joue de loin et silencieusement. Que d'études, que de calculs, que de combinaisons savantes, quelle dépense d'intelligence pour reconnaître le point faible, et lancer, sur le rival, la mitraille qui va l'anéantir.

Puis, tout à coup, le point faible avait été trouvé. La frontière eut une brèche. Ce peuple, qui se jetait ainsi sur les plaines françaises avec l'impétuosité d'un torrent, n'était plus le peuple de cette Allemagne rêveuse, que Madeleine avait connu jadis ; de cette Allemagne des légendes, des ballades et des harmonies. Elle n'existait plus.

nos populations françaises tiennent encore en général à leurs croyances catholiques, il importe de ne rien précipiter, afin d'arriver plus sûrement à anéantir la religion.

Il faut donc d'abord préparer l'opinion publique à l'idée de la séparation de l'Église et de l'État.

On fera valoir qu'il est logique que l'État et l'Église soient indépendants l'un de l'autre; que l'Église ne saurait se plaindre d'une telle situation, puisqu'elle lui donnerait une pleine liberté, et que l'État y gagnerait aussi de son côté, attendu que, du jour où il serait séparé de l'Église, il n'aurait plus à payer le budget des cultes, l'entretien des prêtres étant mis alors à la charge de ceux qui s'en servent.

Ces considérations devront être développées dans les journaux et dans les conférences. On ne manquera pas d'écrire et de dire partout que l'État, en se séparant de l'Église, ne se met nullement en lutte contre celle-ci; on écrira et on dira qu'il s'agit uniquement d'une simple séparation d'intérêts.

Lorsque les populations auront suffisamment entendu exposer cette thèse, on s'assurera de l'adoption, par les Chambres, d'une loi, anodine au besoin, établissant la séparation de l'Église et de l'État.

Cette loi votée, on déclarera partout que la conséquence naturelle de la séparation est la soumission du clergé au droit commun en toute circonstance.

En vertu de ce principe, on prendra peu à peu, et avec tous les ménagements nécessaires pour ne pas heurter d'un seul coup les sentiments des populations arriérées, les diverses mesures dont le résultat sera l'affaiblissement progressif de la religion jusqu'à son anéantissement complet.

Au nom du droit commun, on astreindra les séminaristes au service militaire, afin de rendre impossible le recrutement du corps sacerdotal.

Au nom du droit commun, on supprimera l'ambassade auprès du Vatican, en arguant que, le Pape n'étant plus chef d'État, il n'y a plus de raison d'entretenir auprès de lui un ambassadeur.

Au nom du droit commun, on confisquera, au profit de l'État, les biens de toutes les communautés de femmes, ce qui sera l'abolition décisive des couvents effectuée d'une manière pratique; et, quand on prendra cette mesure, on aura soin de faire ressortir que ces biens, provenant d'une accumulation plusieurs fois séculaire de propriétés acquises aux congrégations par la ruse ou la fraude, il n'est que justice de les restituer à la nation, dans l'intérêt général du peuple; toutefois, afin que les communautés dépossédées ne puissent crier à la persécution, l'État fera individuellement une rente viagère à ceux ou celles des congréganistes qui existeront au moment de la confiscation, de façon à leur assurer strictement l'existence.

Enfin, si, malgré ces mesures, d'une part, et malgré la laïcisation générale des écoles et de tous les établissements publics, d'autre part, le cléricalisme conservait encore quelques racines dans le pays, on

en ce moment, l'Allemagne de Goethe et de Beethoven. La Prusse l'avait détruite, avait pris sa place, et la Prusse foulait impitoyablement le sol ennemi. Pas une ville, pas un village où elle n'imprimât la serre de son sigle. Elle avançait. Était-ce trombe, était-ce ouragan? En tout cas, on pouvait dire que le châtimement de Dieu passait; et, quand souffla le vent de la colère céleste, rien ne lui résista; il rase, il emporte tout... Et la Prusse avançait avec ses canons, ses obus; et, devant elle, un pays affolé à conquérir.

En août, Madeleine lut sur son journal le triste nom de Froeschwiller: la première défaite... L'armée française avait été brave pourtant; elle avait su combattre et mourir; mais les Français n'étaient pas un contre quatre!

En septembre, ce fut une autre douleur: Sedan!

Pendant quinze heures on ne vit, sur toute la campagne des Ardennes, qu'une vaste fumée roulante, dorée par le soleil, blanchissante au lever de la lune... puis, quand elle fut dissipée, plus rien... que des morts sur le sol; plus rien... qu'une armée prisonnière.

La France était consternée; mais bientôt elle retrouva son énergie. Blessée, les épaules à terre, d'un bond elle se redressa; et, devant les lourdes masses qui marchaient sur Paris, jetant un défi, elle s'écria:

— Je me défendrai.

(A suivre.)

pourrait, toujours au nom du droit commun, les extirper à jamais, au bout de quelque temps d'épreuve, en rendant impossible l'exercice de la religion par l'application habile de quelques articles du Code pénal. Ainsi, en déclarant que la confession corrompt la jeunesse, on empêchera les derniers prêtres de remplir les plus importantes fonctions de leur sacerdoce (art. 334); de même, on les priverait de toutes ressources en leur interdisant de recevoir des derniers fidèles aucune somme quelconque pour messes, baptêmes et autres cérémonies, attendu qu'il suffirait pour cela d'assimiler adroitement ces faits aux délits de tromperie et d'esroquerie (art. 405 et 423).

C'est pourquoi, tout en demandant simplement la séparation de l'Église et de l'État, formule excellente en ce sens qu'elle sera plus facilement acceptée, le parti républicain doit, en réalité, poursuivre la réalisation d'un but définitif plus efficace: La suppression de l'Église dans l'État.

Tel fut, en substance, l'objet de la discussion et des délibérations secrètes, aux séances des 29, 30 et 31 mars 1882, au Temple rouge, en l'hôtel du Grand-Orient de France. J'en parle sciemment, puisque c'est moi qui suis chargé de rédiger un rapport sur ces données, au nom de la première commission du Congrès, rapport qui fut adopté à l'unanimité et me valut les éloges de tous les députés de la Fédération (deux d'entre eux sont aujourd'hui ministres).

Quant à la séance publique et solennelle du 4^e avril, où députés et sénateurs républicains proclamèrent, devant un bon peuple crédule, que le parti voulait uniquement la séparation, dans l'intérêt commun de l'Église et de l'État, on voit qu'elle était tout uniment une indigne comédie.

Aux approches de la rentrée des Chambres, au moment où une commission parlementaire va se prononcer hypocritement en faveur du principe de la séparation, j'ai cru faire œuvre utile en dévoilant ce que le projet de loi de nos « honorables » cache de complots perfides, iniques, odieux. — LEO TAXIL. (Petite Guerre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LE RENDEMENT DES IMPÔTS

Le résultat du rendement des revenus et impôts indirects pendant le mois d'avril dernier vient d'être communiqué à la commission du budget. Il résulte de l'état communiqué qu'il y a pour avril dernier une moins-value de 3,204,800 francs par rapport aux prévisions budgétaires, et une plus-value de 2,250,100 francs par rapport au produit d'avril 1886.

Le produit des quatre premiers mois de 1887 accuse une moins-value de 12,714,500 francs par rapport aux prévisions budgétaires et une plus-value de 14,743,900 fr. par rapport au produit de la période correspondante de 1886.

Il paraît que l'annonce seule du projet de mobilisation du général Boulanger a causé une certaine émotion dans les régions officielles allemandes, car le principal organe de M. de Bismarck s'en occupe dès aujourd'hui sur un ton assez équivoque.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, parlant du projet de mobilisation du général Boulanger, dit que, bien que cet essai ne doive avoir lieu qu'au mois d'octobre, il est probable que l'effet produit par l'annonce de cette nouvelle se fera sentir beaucoup plus tôt dans les cercles militaires français. En effet, comme le corps d'armée choisi pour cet essai ne doit être désigné qu'au dernier moment, on peut penser, tout en admettant que ce choix doit être limité aux corps stationnés dans l'Ouest et le Sud de la France, que tous les commandants de corps d'armée prendront à temps toutes les mesures nécessaires pour mettre chaque corps d'armée isolé à même de se trouver immédiatement sur le pied de guerre, dans le cas où leur corps serait désigné.

La Gazette de l'Allemagne du Nord ajoute que les corps stationnés dans le Nord-Est et aux environs de Paris ont, dès maintenant, une avance au point de vue de leur état de préparation permanente. Dans cette situation, dit le journal officieux allemand, la portée du projet adopté par M. Grévy est

beaucoup plus grande qu'elle ne le paraît à un premier examen.

Le Times nous signale, après M. Goblet, un nouveau point noir à l'horizon; nous lisons dans une de ses correspondances:

« Les Français devraient de nouveau se préparer à rester calmes, car dans une quinzaine de jours ils seront mis à une nouvelle épreuve. La cour suprême de Leipzig a l'intention de faire juger avec une obstination inusitée l'affaire dans laquelle M. Schnaebly a été impliqué.

« L'acte d'accusation comporte 500 pages; il faudra quatre heures pour le lire. Tous les renseignements accumulés depuis quelques mois par les Allemands, en ce qui concerne les baraquements, les élections, les voyages de M. Paul Deroulède, M. Schnaebly et ses émissaires, les journaux fondés par la Ligue des Patriotes, des lettres de toute sorte, constituent un acte d'accusation contre la France aussi bien que contre les prisonniers actuels.

« La capture de M. Schnaebly avait été décidée pour le faire figurer dans le procès, et si l'entreprise avait réussi, M. Schnaebly aurait disparu pour ne réapparaître qu'en justice.

« Cela explique pourquoi M. de Hohenlohe n'a été informé des poursuites qu'après l'arrestation de M. Schnaebly, le mandat d'amener ayant été délégué directement par la Cour de Leipzig.

« On fera beaucoup de bruit autour de ce procès, et il est bon d'avertir la presse française, afin qu'elle ne s'occupe pas de ce qui se passe au delà du Rhin.

« Jamais le silence n'aura été d'or plus qu'en cette occasion; et, s'il est maintenu, le procès de Leipzig cessera d'être un danger pour la France. »

Le Tageblatt de Berlin, parlant du discours de M. Goblet, au Havre, dit que les déclarations pacifiques du président du conseil ne sont que des mots sonores, car l'attitude piteuse du gouvernement français devant les manifestants de l'Eden-Théâtre a montré la faiblesse et l'impuissance du pouvoir en présence de la foule.

Le ton de la presse allemande en général nous permet de craindre quelque autre incident. M. de Bismarck abusera de l'attitude piteuse de M. Goblet.

On mande de Vienne au Times qu'un vague sentiment d'inquiétude recommence à agiter le public viennois et pèse sur la Bourse.

« L'obstination avec laquelle la Gazette de l'Allemagne du Nord continue de divulguer des faits tout au désavantage des panslavistes, est attribuée au vif désir qu'aurait le prince de Bismarck de faire rester M. de Giers au pouvoir.

« Mais les moyens qu'il emploie dans ce but ne paraissent à personne bien choisis. En Russie, comme en France, ce n'est pas la faveur de l'Allemagne qui contribue à rendre populaire un homme d'État. Maintenant plus que jamais, M. de Giers sera mal vu du parti Kalkoff. Si le ministre démissionne, cette victoire de ses adversaires ne signifiera que trop clairement l'inauguration d'une politique anti-allemande. »

Certainement, la polémique qui se poursuit maintenant entre les journaux de Berlin et de Pesth a un motif caché que le chancelier allemand révélera peut-être.

Le monde politique hongrois est tout en mouvement. Le comte Andrassy s'est rendu à Vienne pour conférer avec l'empereur pendant que le comte Apponyi, chef de l'opposition, attaquait vivement dans une réunion le ministère Tisza.

On dit cependant que le gouvernement autrichien fera tout pour empêcher la discussion de trop s'envenimer.

L'Impératrice de Russie a donné 400,000 roubles au général Gessler pour le récompenser d'avoir découvert les individus qui voulaient attenter aux jours du Czar.

L'Empereur lui a fait inscrire une rente viagère de 6,000 roubles, qui est réversible sur son fils aîné.

M. Hyacinthe, l'acteur bien connu du Palais-Royal, est mort dimanche, à l'âge de 73 ans.

Ses obsèques, auxquelles assistaient une foule d'artistes, ont eu lieu mardi matin dans l'église d'Asnières.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 mai.

Le marché est plus animé: 3 0/0, 80.40; 4 1/2 0/0, 108.15.

L'action du Crédit Foncier conserve son cours de 1,363. Les obligations foncières et communales des diverses séries ont un bon courant d'affaires. Dans sa séance hebdomadaire du 4 mai, le conseil d'administration a autorisé pour 4,212,802 francs de prêts nouveaux.

La Société Générale se maintient toujours très fermement à 435. Des transactions suivies ont lieu à ce prix.

La Banque d'Escompte se négocie à 457. Les actionnaires sont convoqués pour le 28 mai, le dividende pour 1886 sera au moins égal à celui de 1885.

Les Dépôts et Comptes courants font preuve d'une grande fermeté à 600, coupon de mai détaché.

L'assemblée générale des actionnaires du Soleil-Vie a eu lieu le 9 mai dernier. L'exercice 1885 a donné de bons résultats; le dividende distribué est de 10 fr. nets d'impôts. De plus, le solde des comptes de profits et pertes à reporter à nouveau est de 132,026 fr. en augmentation de 61,510 sur le précédent exercice. La réserve de prévoyance est de 51,143 et la réserve statutaire de près de 500,000 francs.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de demandes nombreuses. Les capitaux de l'épargne se portent avec raison sur une valeur qui donne un intérêt annuel de 5 0/0 joint à des garanties de premier ordre.

L'action de Panama est très ferme à 405, plusieurs grandes compagnies maritimes se sont assurées dès maintenant le transit en vue de l'ouverture prochaine du canal.

Le marché des chemins de fer est bien tenu.

Nouvelles militaires.

4,851 candidats se sont fait inscrire, cette année, pour subir les épreuves d'admission à l'École de Saint-Cyr. Sur ce nombre, 734 sont fournis par Paris. Les départements qui présentent le plus grand nombre de candidats sont: Bouches-du-Rhône, 44; Côte-d'Or, 38; Doubs, 50; Gironde, 61; Isère, 47; Meurthe-et-Moselle, 100; Nord, 47; Rhône, 62; Prytanée militaire, 94; Seine-et-Oise, 64.

On sait que les compositions écrites auront lieu dans toute la France les 13, 14 et 15 juin.

Par décision ministérielle, le dépôt du 117^e, à Argentan (Orne), expérimente en ce moment un nouveau clairon, dit clairon-fanfare, dont l'inventeur est M. Besnard, professeur de musique au lycée de cette ville.

Cet instrument est pourvu de deux pistons, ce qui permet de jouer des airs orchestrés. Les meilleurs résultats ont été obtenus, et il est question d'en doter l'armée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le nouveau préfet de Maine-et-Loire a reçu hier, ainsi que nous l'avions annoncé, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, les autorités civiles et les fonctionnaires de la ville.

M. le Préfet aurait félicité le maire de Saurmur dont l'administration a doté la ville de « monuments superbes ». Il y a là une méprise: M. Bardon n'a pu parler que du collège de filles, c'est un monument cher aux contribuables, mais il ne peut être classé parmi les monuments superbes.

M. le Préfet, mal renseigné évidemment, a été exagéré dans ses félicitations. Comme monument, ce collège de filles est le seul construit sous le maire de M. Combier. L'histoire ne dit pas que M. Combier ait protesté contre ces éloges préfectoraux. On se doutait bien qu'il se laisserait aller à la gloire.

Le soir, il y a eu réception à la Sous-Préfecture. La musique des Ecoles communales a été invitée à donner, par ses accords les plus retentissants, un plus vif éclat à la fête. Était-ce bien du goût de tous les parents? Il nous semble que les enfants auraient été mieux à préparer leurs devoirs.

On dit qu'un jour de congé a été accordé, par M. le Préfet, aux enfants des différents établissements d'instruction laïques de notre ville.

Aujourd'hui, à une heure et demie, après le déjeuner qui a suivi la revision du canton

nord-ouest de Saumur, M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. Cottineau, sous-préfet de Saumur, et tous les membres du Conseil de revision ont pris place dans les wagons du tramway, mis gracieusement à leur disposition par la Compagnie, et se sont rendus à Fontevault pour le conseil de revision à la maison centrale.

Des bouquets ont été offerts à M^{me} et à M^{lle} Cottineau par M. de Berg, qui les avait invitées à prendre place dans un compartiment de première.

La machine était décorée d'un gros bouquet de lilas.

Au moment du départ, un grand nombre de curieux stationnaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

M. Baligaud, juge suppléant à Laval, est nommé juge à Saumur, en remplacement de M. Devaux, nommé juge à Orléans.

M. Balthazar, procureur de la République à Sedan, est nommé président du tribunal de Baugé, en remplacement de M. Tardu, nommé président à Grasse.

M^{me} LEBEC-ESPIGAT

On lit dans le *Patriote d'Angers* :

« Un de nos amis nous apporte à l'instant des nouvelles de M^{me} Lebec-Espigat.

« Tout le monde sait dans quelles circonstances malheureuses notre sympathique première chanteuse s'est vu forcée de quitter notre scène.

« Il a même fallu à cette jeune et charmante artiste un courage et une volonté extraordinaires pour se faire entendre jusqu'au moment où nous avons eu le regret de la voir s'éloigner, car dès le début de la saison théâtrale M^{me} Lebec souffrait beaucoup.

« L'opération douloureuse qu'elle a dû subir a pleinement réussi ; et nous sommes heureux d'annoncer que la sympathique artiste reprendra son rôle de première chanteuse légère.

« Tant mieux pour notre scène lyrique qui aurait souffert de l'absence d'une artiste de talent qui a su s'attirer, à Nantes comme à Angers, de nombreux admirateurs. »

BRÉZE. — Samedi dernier, la femme d'un employé de la gare de l'Etat, M^{me} Delépine, demeurant à Saumur, qui était allée faire ses couches dans sa famille, à Brézé, a donné le jour à trois enfants du sexe féminin.

Deux des petites filles n'ont pas tardé à succomber ; on espère que la troisième survivra. Malheureusement, l'état de la mère donnerait, dit-on, des inquiétudes.

LE GÉNÉRAL DU PATY DE CLAM

Le 5 mai ont eu lieu à Toulouse les obsèques du général de brigade en retraite Mercier du Paty, marquis de Clam, commandeur de la Légion-d'Honneur, décédé dans sa 75^e année.

Né en 1813, du Paty de Clam entra à Saint-Cy en 1832 et en sortit dans les premiers rangs.

En 1870, il était depuis cinq ans à la tête du 2^e dragons, et c'est avec ce régiment qu'il fit la campagne. Il ne le quitta qu'en 1873, pour rentrer dans la retraite quand les étoiles de général vinrent couronner sa longue et laborieuse carrière.

Nous lisons à ce sujet dans le *Progrès militaire* :

« Le général du Paty, marquis de Clam, était le petit-fils du Président du Paty, auteur des *Lettres sur l'Italie*, et le petit-neveu du lieutenant-général Mercier du Paty, marquis de Clam, dont il avait relevé le nom, le titre et les armes. C'est ce dernier dont le nom figure parmi les écuyers célèbres au grand manège de l'Ecole de cavalerie à Saumur. »

GENNES. — Dimanche 15 mai, à 4 heures, grande cavalcade au profit des pauvres.

Cavaliers. — Volontaires de l'avenir. — Char de l'Industrie. — Char de la Charité. — Phare Gennois. — Char de l'Agriculture. — Bacchus. — M. et M^{me} Denis. — Char de la musique. — Groupe chinois. — Char des Meuniers. — Char des Fainéants. — Noce bretonne. — Groupes à pied. Quêteurs. Retraite aux flambeaux à 9 heures. — Grand bal.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« UN ESCROC. — Un ancien gendarme, chassé de ce corps d'élite pour inconduite, Charles L., s'était fait agent de la Société financière de la *Caisse d'épargne et de Crédit*. Son titre d'ancien gendarme inspirait confiance à tout le monde. Il en profita pour tromper un grand nombre de personnes de Saint-Mathurin, de Gennes, de la Bohalle et de la Menitrie. Il faisait les plus belles promesses à ses clients. Puis, lorsqu'il vit que l'on commençait à se défier de sa probité, il imagina un autre système pour gagner de l'argent. Il répandit le bruit que la Société dont il était le représentant n'était pas solide. A cette nouvelle, les personnes auxquelles il avait fait souscrire des actions venaient les lui revendre à très bas prix. L. réalisa ainsi de jolis bénéfices. En outre, il a commis un certain nombre d'escroqueries au préjudice de la *Caisse d'épargne et de Crédit*. A l'audience, cet individu s'est défendu avec acharnement. Le tribunal l'a condamné à quatre mois de prison. »

COURSES DE NANTES

Les courses de Nantes auront lieu mercredi 18, jeudi 19 et dimanche 22 mai.

COURSES D'ANGERS

Les courses auront lieu, sur l'hippodrome d'Éventard, les dimanche 12 et lundi 13 juin.

TOURS.

Enfant écrasé par un boucher. — La police s'entête à laisser aller les bouchers à fond

de train dans les rues. Ces messieurs sont pourtant soumis aux règlements comme les autres conducteurs.

Mardi soir, à 7 heures, la jeune Blanche Coquau, âgée de 28 mois, a été écrasée, place du Grand-Marché, sous les yeux de sa mère, par une voiture conduite par un garçon boucher.

La mort a été instantanée. Quand remédiera-t-on à cet état de choses ? (Le Napoléon.)

La musique à l'hospice. — On sait que le ministre de la guerre a donné des ordres pour que les musiques militaires se fassent entendre, une fois par semaine, dans les hospices des villes de garnison.

Le premier concert a eu lieu samedi, à l'hospice de Tours, par la fanfare du 18^e bataillon de chasseurs. Les musiques de la garnison se feront entendre, chaque samedi, à tour de rôle.

« Cette innovation, dit la *Petite France*, due à l'intelligente initiative de M. le général Boulanger, a été vivement appréciée des malades charmés de cette distraction hebdomadaire. »

UN DRAME A CHATEAUGONTIER

Le jeune B..., âgé de 26 ans, avait passé une partie de la soirée de vendredi à l'Hôtel du Faisan, à Châteaugontier, avec plusieurs marchands de bestiaux. On avait joué, on avait bu un peu, et, comme il arrive souvent, on en était arrivé à se quereller. Le nommé Livet, âgé d'une quarantaine d'années, marchand de porcs à La Soze (Sarthe), voulut, vers une heure du matin, faire cesser le tapage, et il intima à B... l'ordre de se retirer. Celui-ci s'y refusa : alors Livet, qui est de première force, le jeta dehors.

B... se rendit à son domicile, quai de Lorraine, et s'arma de son revolver ; après quoi, il revint à l'Hôtel du Faisan, où il retrouva les joueurs. Son attitude menaçante en effraya quelques-uns, mais Livet se précipita sur lui pour le désarmer.

C'est à ce moment que B... au paroxysme de la colère, tira trois coups de revolver sur son adversaire. Le malheureux fut atteint de deux balles à la figure et d'une troisième dans le flanc.

Effrayé par le crime qu'il venait de commettre, B... allait retourner son arme contre lui, mais on parvint à le désarmer et à le maintenir jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie qu'on était allé chercher.

M. le docteur Homo fut appelé pour donner ses soins à la pauvre victime, qui perdait abondamment son sang. L'une des balles, qui s'était logée dans la mâchoire, fut facilement extraite, mais celle qui était entrée par le flanc ne fut retrouvée que dans la matinée.

Le parquet s'est rendu à l'Hôtel du Faisan, et a procédé à un premier interrogatoire du jeune B..., qui est atterré ; il ne connaissait pas sa victime. Le procureur a ordonné son arrestation et il a été écroué à la maison d'arrêt.

L'état de Livet ne s'est pas aggravé, et les médecins espèrent encore le sauver.

La famille B... est universellement estimée

à Châteaugontier, et en présence du malheur qui la frappe, bon nombre de personnes ont tenu, dans la journée, à lui adresser un témoignage de sympathie. (La Sarthe.)

Séance très intéressante, lundi, à l'Académie des sciences.

M. Chevreul, qui est toujours vaillamment sur la brèche, présente de la part d'un jeune savant, M. Arnaud, chef de son laboratoire au Muséum, un mémoire très curieux sur la coloration des feuilles.

On croyait vulgairement jusqu'ici, en regardant les feuilles, que la matière colorante qu'elles contenaient était exclusivement verte. M. Arnaud a démontré l'existence d'une matière rouge cristallisée dans la feuille des plantes, sans distinction de famille. Cette matière rouge est d'une grande importance ; elle se trouve masquée dans la coloration de la feuille par le chlorophylle, dont elle modifie complètement la nuance. On peut l'isoler et même la doser, ce qui présente un certain intérêt, car cette substance est le résultat d'une action physiologique générale. M. Arnaud en a fait l'étude chimique et en a déterminé la fonction.

M. Chevreul a fait ressortir avec la plus grande conviction l'importance de la découverte de son jeune et savant collaborateur.

Avis aux Propriétaires et Jardiniers

M. Douesnel, ÉPICERIE CENTRALE, Saumur, a mis en vente 500 *Tortues terrestres* aux prix de 0,75 c., 1 fr., 1 fr. 25 et 1 fr. 50, selon grosseur.

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.
PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.
PALAIS-ROYAL Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.
PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.
PALAIS-ROYAL Articles de fumure, cuir et métal.
PALAIS-ROYAL Lunettes et pincenez, étuis.
PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.
PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE RETOUR DU MARIN

Mais plus que jamais obsédé par l'impérieux besoin d'en savoir davantage, cloué au sol, comprimant les battements d'un cœur prêt à se rompre, il se plut non seulement à écouter, mais à examiner deux êtres épris d'une ardeur sans pareille et pour qui sûrement une séparation serait cause d'un affreux désespoir.

Frappé de l'harmonie extrême, indéniable, comme jeunesse, comme traits extérieurs, qui rendait à peu près obligatoire la mutuelle tendresse du neveu de Guillaume Crochu et de la fille de Catherine Lambert, le vaillant homme d'action, homme de sens, non moins homme de cœur, finit bientôt par se dire :

— Il y a d'autres victoires à remporter, ami Gaspard, que celles qui exigent d'excellents yeux, de solides jarrets et de bons bras ; à preuve celles que se disputent souvent avec d'égaies chances l'égoïsme et la générosité, rudes adversaires entre tous ; donc et donc, tu as ici deux rôles à remplir, un beau et un vilain. Choisis, mon vieux, et dare

dare ; le temps presse.

Oh ! la lutte fut terrible. Enfin, sur la terre ferme comme sur l'élément liquide, notre combattant sut être héroïque. La raison jointe à l'intelligence autant que la pure générosité citée plus haut eut les honneurs d'un triomphe.

Ce triomphe déterminait vite la résolution suivante :

— Pauvres enfants ! Non ! non ! je ne les priverai point l'un de l'autre. Il y aurait trois malheureux ; il n'y en aura qu'un.

Là-dessus, rétrogradant assez pour aisément avoir l'air d'arriver, Gaspard poussa la recherche de la vraisemblance jusqu'à fredonner le refrain suivant, popularisé par le chanteur Darcier :

Bitte et bossé !
Oh ! quelle noce !
Oh ! hisse ! ha ! ho !
Gai matelot !

A son aspect, Suzanne et Claude, cédant aux mêmes instincts, songeaient à s'éloigner. Il les retint, et les obligea à former groupe avec lui :

— Comment ! affecta-t-il de s'étonner d'un ton plein de bonhomie et de rondeur, on s'est disputé, cela se devine ; on a le cœur gros, le visage inondé de larmes ! et l'un s'en irait avant d'avoir signé une paix éternelle ! Est-ce que c'est admissible ?

Ses auditeurs demandant, stupéfaits :

— Que voulez-vous dire ?

— Mille caronades ! J'irai droit au but. Vous vous aimez. Vous brûlez d'envie de vous épouser. Inutile de rougir, ces choses-là sont dans la nature. Voilà pourquoi je dis tout net, n'ayant pas appris à débiter de longues ni de grandes phrases : Ne pleurez plus, chers enfants ; adorez-vous librement et mariez-vous ; ce n'est certes pas Gaspard Beauvoisin qui s'y opposera.

C'était comme un rêve, Claude et Suzanne exclamèrent :

— Est-ce possible ?

— Je vous prie en grâce de ne pas en douter une minute.

— Mais, balbutiait la jeune fille, le mariage arrêté par ma marraine entre vous et moi...

Claude, bondissant, à ces mots, de crainte rétrospective, ne put s'empêcher de s'écrier :

— Un mariage entre vous et maître Gaspard ? Ah ! je m'explique, à présent, un changement et des paroles qui me déchiraient l'âme.

— Croyez, assura Suzanne, que je ne souffrais pas moins !

Passant, comme pour chasser une douloureuse pensée, une de ses mains sur son front, Gaspard murmura :

— Projets d'ancienne date, jugés nécessaires, mais qui ne le sont plus. Que voulais-je ? Épargner à Suzanne le souci du lendemain qui menaçait de frères créatures. C'était mon devoir de tu-

teur. J'oubliais que je pourrais être son père. Tout sera donc pour le mieux désormais.

Après un échange de regard avec celle qu'il aimait :

— Un autre obstacle s'éleva malheureusement, dit Claude.

— Quel est-il ? demanda le nouvel ami de nos amoureux. Je m'engage à vous aider tout de suite à le surmonter.

— Vain espoir !

— Allons donc ! un empêchement dont je ne viendrais pas à bout avec un gousset garni comme celui-là ? Ce serait plus que drôle : ce serait renversant, et j'ai besoin de le voir pour le croire.

(A suivre.) ALFRED SÉGUIN.

Théâtre de Saumur

SAMEDI 14 mai 1887,

Tournée Frédéric ACHARD

M. LACLAINDIÈRE, administrateur.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE Du grand succès du Gymnase

LA COMTESSE SARAH

Pièce en 5 actes, de M. Georges ORNET.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMFABLE

Ensemble ou par lots, UNE

Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT
Située à Panvigne, commune de Villebernier,

Comprenant: une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

Dans le coteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport
Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,
Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

Maison à Louer

Pour la Saint-Jean 1887,
Rue du Pavillon, n° 5,

Composée de 3 pièces au rez-de-chaussée, 4 au premier; 2 mansardes au second et greniers, petit jardin. (219)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

GRANDE MAISON

Pour le Commerce

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,

Composée de: cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier; Remise et écurie à deux chevaux.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière. (159)

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages,
Blanches ou de couleur.

A VENDRE

Joli CHEVAL BAI, demi-sang, 6 ans, très-belles allures, se monte et s'attelle bien.

S'adresser à M. RICHARD, vétérinaire. (326)

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

22, rue Fardeau, Saumur.

A VENDRE

Au comptant,

Fûts à retourner dans le mois,

VIN DE CORINTHE blanc. 50 fr.
VIN ROUGE COUPÉ..... 65 fr.

NOTA. — Les vins blancs pèsent de 7 à 8° et les vins rouges de 9 à 10°. Les maîtres d'hôtels, cafetiers et débitants paient à 60 jours. (262)

BOULANGERIE LEROY

5, rue Saint-Jean, Saumur.

M. LEROY a l'honneur d'informer sa clientèle, ainsi que les boulangers et pâtisseries, qu'il tient à leur disposition la levure-crème à 1 fr. 20 le demi-kilogramme.

Spécialité de Gluten pour diabétiques. — Pains de fantaisie en tous genres. — Son et Farine. (324)

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement:

Sciences, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

L'Onguent Souverain de A. PAJOT

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison: Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

Offres et Demandes

Un HOMME de 30 à 35 ans, connaissant la cuisine, demande emploi chez personne seule; sait diriger intérieur de maison.

S'adresser au bureau du journal.

Une DAME jeune, au courant de la comptabilité et du commerce, désire un emploi, soit comme caissière ou comme vendeuse.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garde particulier, sachant s'occuper d'agriculture.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

On accepterait un ménage.

S'adresser au bureau du journal.

M. BRILLATZ, pharmacien, rue Nationale, demande pour la Saint-Jean un garçon de 15 à 16 ans ayant de bonnes références. (330)

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

PAONS A VENDRE

S'adresser à M^{me} DENIEAU, à Allonnes. (328)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

DENTS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MAI 1887.

Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	80 35	80 50	Est	776 25	775	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	520	521
3 % amortissable	83 75	83 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1225	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522 50	521	Est	384	383 50
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1160	1158 75	— 1865, 4 %	520 50	521 25	Midi	390	391
4 1/2 %	103 90	103 95	Nord	1513 75	1517 50	— 1869, 3 %	405 50	406	Nord	400	399 25
4 1/2 % (nouveau)	108 25	108 15	Orléans	1298 75	1297 50	— 1871, 3 %	395	396	Orléans	392 25	392
Obligations du Trésor	512	—	Ouest	857 50	858 75	— 1875, 4 %	512 50	512 50	Ouest	389 50	389 50
Banque de France	4420	4400	Compagnie parisienne du Gaz	1360	1369	— 1876, 4 %	512 50	514	Paris-Lyon-Méditerranée	388	387 50
Société Générale	455	455	Canal de Suez	2012 50	2015	Bons de liquid. Ville de Paris	522 50	522	Paris-Bourbonnais	388 50	386
Comptoir d'escompte	1020	1015	C. gén. Transatlantique	513 75	510	Obligat. communales 1879	477 25	477	Canal de Suez	581	579 50
Crédit Lyonnais	542 50	550	Russ 5 0/0 1870	99	99	Obligat. foncières 1879 3 %	473	474			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1363 75				Obligat. foncières 1 83 3 %	380	380			
Crédit mobilier	—	267 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 53	8 31	1 39	4 16	8 34
Saumur (état)	6 50	8 37	10 45	4 13	8 30	8 30
Nantillyhalte	7 03	8 48	10 52	4 26	8 43	8 43
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	4 32	8 49	8 49
Brézé-s.-Cyr	7 17	9 02	11	4 39	8 56	8 56
Montreuil (a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52
— (départ.)	2 36	7 33	9 23	11 24	2 09	4 58
Thouars	2 55	7 59	9 57	11 57	2 28	5 23
Loudun	8 10	—	—	3 16	2 52	9 52
Poitiers	16 33	—	—	10 40	5	12 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 53	8 31	4 16	8 34	8 34
Saumur (état)	6 50	8 37	4 13	8 30	8 30
Nantilly	7 03	8 48	4 26	8 43	8 43
Montreuil (a)	7 29	9 19	4 52	9 08	9 08
— (départ.)	7 34	9 24	5	9 13	9 13
le Vaudelnay	7 43	9 40	5 11	9 17	9 17
Baugé	7 56	9 50	5 20	9 22	9 22
Doué	8 05	9 57	5 27	9 26	9 26

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42
Vivy	8 10	12 09	3 18	5 54	8 30
Blou	8 19	12 18	3 27	6 03	8 39
Vernantes	8 32	12 31	3 40	6 14	8 52
Noyant-Méon	8 39	12 39	3 47	6 21	8 59
Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	9 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 14
St-Martin	7 08	9 26	1 25	—	—	7 27
St-Clément	7 15	9 33	1 35	—	—	7 34
Les Rosiers	7 23	9 41	1 38	—	—	7 41
La Ménitrie	3 31	7 35	9 52	1 48	3 54	7 50
Angers	3 58	8 23	10 41	2 30	4 19	8 34

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.